



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

05.170720.001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 17 juillet 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 17 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs MIOTTE, FREYBURGER, GIUDICI, SIAIAH JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE,
Mmes BEUGNET, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Budget Primitif 2020 :
« UPE »

Procuration : M. ANGIONE à M. MIOTTE
Mme COURTOT à M. PILEYRE

Secrétaire : M. FREYBURGER

Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2020 du Service « UPE » s'élevant à 41 478 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 37 816 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
+ vote le Budget Primitif 2020 « UPE » tel que présenté.

Date de la convocation

Le 04 juillet 2020

Date d'affichage

le 20 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

05.170720.002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 17 juillet 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 17 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs MIOTTE, FREYBURGER, GIUDICI, SIAIAH JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, Mmes BEUGNET, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

Procuration : M. ANGIONE à M. MIOTTE
Mme COURTOT à M. PILEYRE

Secrétaire : M. FREYBURGER

Les deux unités de production dégagent des excédents cette année, le Maire propose de reverser au budget 2020 de la Commune la somme de 12 000 €.

Cette somme sera inscrite au BP 2020 de la commune, section fonctionnement à l'article 672 : « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ↓ approuve le versement de la somme de 12 000 € sur le Budget 2020 de la commune.

Date de la convocation

Le 04 juillet 2020

Date d'affichage

le 20 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

05.170720.003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 17 juillet 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 17 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs MIOTTE, FREYBURGER, GIUDICI, SIAIAH JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE,
Mmes BEUGNET, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Budget Primitif 2020 Commune

Procuration : M. ANGIONE à M. MIOTTE
Mme COURTOT à M. PILEYRE

Secrétaire : M. FREYBURGER

Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune s'élevant à 681 578 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 301 559 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

✚ approuve le budget primitif 2020 tel que présenté.

Date de la convocation

Le 04 juillet 2020

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Date d'affichage

le 20 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le
ID : 090-219000494-20200720-DEL05170720004-DE

05.170720.004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 17 juillet 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 17 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs MIOTTE, FREYBURGER, GIUDICI, SIAIAH JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, Mmes BEUGNET, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Procuration : M. ANGIONE à M. MIOTTE
Mme COURTOT à M. PILEYRE

Admission en non-valeurs

Secrétaire : M. FREYBURGER

Pour	:	14
Contre	:	0
Abstention	:	1

Le Maire présente au Conseil un courrier émanant de la Trésorerie au sujet d'admission en non-valeurs.

Il y aura lieu de prendre une décision afin de valider ou non cet état.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ accepte l'admission en non-valeurs de cet état,
- ✚ autorise le Maire à établir les mandats correspondant pour un montant total de 1 386.76 €.

Date de la convocation

Le 04 juillet 2020

Date d'affichage

le 20 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

